

Discours inaugural du 9e Congrès international de numismatique, Berne, 10 septembre 1979

Autor(en): **Chevallaz, Georges-André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera**

Band (Jahr): **28-32 (1978-1982)**

Heft 116

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-171190>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SCHWEIZER MÜNZBLÄTTER

Gazette numismatique suisse

Herausgegeben von der Schweizerischen Numismatischen Gesellschaft

Publiée par la Société suisse de numismatique

Redaktionskomitee: Prof. Dr. H. A. Cahn, Basel, Dr. H.-U. Geiger, Zürich, Dr. Colin Martin, Lausanne, Dr. L. Mildenberg, Zürich, Prof. Dr. D. Schwarz, Zürich

Redaktion: Dr. H. Voegtli, c/o Postfach 875, CH - 4002 Basel; Buchbesprechungen: Dr. B. Kapossy, Bernisches Historisches Museum, Helvetiaplatz 5. CH - 3000 Bern

Administration: Mme A. Schwartz, Petit-Chêne 18, CH - 1003 Lausanne, c. c. p. 10 - 23071

Erscheint vierteljährlich · Abonnementspreis: Fr. 50.- pro Jahr (gratis für Mitglieder der Schweiz. Numismatischen Gesellschaft · Insertionspreis: Viertelseite Fr. 100.- pro Nummer, Fr. 350.- im Jahr. Die Mitglieder der SNG erhalten gratis: Münzblätter und Numismatische Rundschau. Beitrag für lebenslängliche Mitgliedschaft Fr. 1600.-, Jahresbeitrag Fr. 80.-

Revue trimestrielle · Prix d'abonnement: fr. 50.- par an (envoi gratuit aux membres de la SSN) · Prix d'annonces: Un quart de page fr. 100.- par numéro, fr. 350.- par an. Les membres de la SSN reçoivent gratuitement: Gazette numismatique et Revue de Numismatique. Cotisation de membre à vie fr. 1600.-, cotisation annuelle fr. 80.-

Inhalt – Table des matières

9^e Congrès international de numismatique, Berne 1979, allocution de M. G.-A. Chevallaz, conseiller fédéral, S. 77. – *M. Amandry et C. Carcassonne:* La trouvaille de folles de Macédoine reconsidérée, test du χ^2 , S. 79. – *Wolfram Weiser:* Ein neuer Fund spätbyzantinischer Folles mit islamischen Gegenstempeln, S. 86. – *Jean-Pierre Righetti:* Fouille de l'église St-Etienne de Bellegarde (Jaun), S. 89. – Altes und Neues - Nouvelles d'hier et d'aujourd'hui, S. 97. – Der Büchertisch - Lectures, S. 97. – Mitteilungen - Avis, S. 100. – Personalalia, S. 100.

Discours inaugural du 9^e Congrès international de numismatique Berne, 10 septembre 1979

Georges-André Chevallaz
conseiller fédéral

Peaux de bœuf ou coquillages des peuplades primitives, barres de cuivre du troisième millénaire avant J.-C., trouvées dans la vallée de l'Indus, orge ou argent du code d'Hammourabi, haches à double tranchant de l'Iliade, saumon de plomb de Sennachérib, roi d'Assyrie, bimonétarisme de Crésus, le premier souverain qui s'illustra, historiquement, dans la manipulation monétaire, drachme grecque, denier et sesterce des Romains, la monnaie, sous toutes ses formes, instrument des échanges, occupe une place essentielle dans le jeu de l'économie et dans la préoccupation des Etats.

L'instrument est capricieux, d'un maniement difficile. La monnaie est objet et sujet. Elle est un signe et un témoin de l'économie, mais ses variations, manipulées ou spontanées, en inflation ou en déflation, influencent aussi fortement cette éco-

nomie. Aussi bien Thomas d'Aquin, avant les experts du Fonds monétaire international, mettait-il en garde contre de trop fréquentes mutations et le Pape Honorius IV en autorisait une par règne aux rois de Sicile. Or la tentation était déjà forte pour les princes battant monnaie de suppléer à l'insuffisance des impôts, ou de faire face à des investissements immodérés soit en diminuant l'aloï de l'alliage, soit en réduisant le poids des pièces, soit en imposant leur cours forcé. Déjà, comme aujourd'hui, «la mauvaise monnaie chassait la bonne», incitant à la surenchère sur les monnaies fortes et à leur thésaurisation, privant le marché des liquidités nécessaires. L'inflation importée, ainsi sous Philippe le Bel, poussait à l'inflation intérieure. Les fluctuations monétaires, une dévaluation presque continue, mais de rythme très irrégulier, sont donc un indicateur précieux de l'évolution économique.

Les Suisses que l'on dit attachés aux choses de l'argent et à l'argent lui-même, et dont la banque fut, dès longtemps, une seconde nature ne se sont guère signalés – semble-t-il – par une grande imagination monétaire. Me Colin Martin, numismate passionné autant qu'éclairé, constate, dans son récent ouvrage sur la politique monétaire de Berne de 1400 à 1798, que l'un des principaux cantons de l'Ancien régime n'avait pas et n'appliquait pas une politique monétaire délibérée. Sans doute était-on préoccupé de maintenir, à la disposition du commerce et à l'avantage du fisc, une monnaie stable et honnête. Mais, essentiellement conservateur, l'Etat de Berne suivait-il avec quelque retard l'évolution générale. «Fidèle jusqu'à l'aveuglement à une monnaie 'droite', Leurs Excellences de Berne ont persévéré dans la frappe de monnaies que les changeurs recherchaient et fondaient avec profit», dit Me Martin. Il en résultait une insuffisante liquidité, une médiocre émulation pour les activités économiques et les échanges, l'afflux aussi de monnaie étrangère. Cette orthodoxie étroite n'empêchait pas, cependant, le trésor de l'Etat, parcimonieusement géré, de s'emplier de ducats et de créances sur l'intérieur et sur l'étranger. L'appât de ce trésor de Berne explique, partiellement au moins, l'invasion de la Confédération en 1798 par les armées du Directoire. La légende prétend que ce trésor ne parvint pas intégralement à Paris, quelques allègements ayant été apportés en cours de route, sans doute par les numismates de l'époque.

Les coffres de la Confédération d'aujourd'hui sont vides, de par la réticence de ses sujets à consentir l'impôt fédéral. En revanche les réserves de la Banque nationale en or et en devises, administrées avec une rigoureuse prudence pourraient susciter quelque intérêt. Cette gestion orthodoxe de la monnaie nous a d'ailleurs valu quelques angoisses en provoquant une ascension du franc suisse, plus périlleuse que triomphale, nous assignant des responsabilités internationales dépassant nos modestes dimensions.

La monnaie, régulateur et reflet de l'économie, reste une préoccupation essentielle de l'Etat, le problème latent, aussi constant que jamais résolu, des principales conférences au sommet. D'où l'intérêt que le gouvernement de la Confédération porte aux activités des numismates, à vos sociétés, à votre congrès. Il est vrai que la frappe des monnaies qui est votre passion et votre science ne joue qu'un rôle marginal – ou commercial –, les monnaies fiduciaires et scripturales, le télex et le téléphone tenant les premières places dans le tourbillon des changes flottants, ses brusques dépressions et ses mouvements erratiques.

Il est pourtant significatif que la déliquescence des monnaies fiduciaires scripturales ou, je dirais, presque téléphoniques, qui ont le caractère insaisissable de l'ectoplasme, aboutit, par une revanche silencieuse mais éclatante, à cette réévaluation de l'or que les zéloteurs des droits de tirage spéciaux prétendaient condamner en vendant aux enchères leurs réserves.

J'ajouterai que, sans jouer les Philippe le Bel, l'impasse budgétaire et la rigueur frappant tous crédits nous ont amenés – d'une manière bien marginale – à frapper chaque année un écu nouveau, plus tangible que la monnaie européenne. Cela nous permet d'étoffer les crédits culturels que la rétraction budgétaire a sévèrement plafonnés. Les numismates, consultés d'ailleurs, y trouvent quelque intérêt. Ils tirent ainsi quelque avantage de nos difficultés financières et contribuent à les atténuer.

Votre science ainsi, n'est pas une science morte; elle peut même être tangiblement rentable pour l'Etat. Je le souligne avec plaisir en saluant votre congrès en même temps que le centenaire de la Société suisse de numismatique au nom du gouvernement fédéral.

LA TROUVAILLE DE FOLLES DE MACEDOINE RECONSIDEREE TEST DU χ^2

Michel Amandry et C. Carcassonne

En publiant ¹ un trésor de *folles* découvert en Macédoine, enfoui en 310, nous le mettons en parallèle avec le trésor de Veroia publié par S. Franceschi ² enfoui à la même époque. La composition très proche de ces deux trésors nous avait fait envisager ³ que ces deux lots appartenaient au même ensemble; mais Franceschi écrivait que, d'après ses renseignements, son lot avait été découvert en 1968; nous avions, pour notre part, examiné nos monnaies en 1967. Les dates de découvertes semblaient donc incompatibles mais le doute subsistait.

Le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale à Paris a acquis, en 1968, 9 pièces ⁴ de la trouvaille de Veroia; leur examen ne laisse planer aucune incertitude quant à leur appartenance: il s'agit de la même trouvaille que celle que nous avons publiée: en effet ces pièces ont une patine très caractéristique: leur surface est bigarrée de taches rouges d'oxydation ⁵.

Nous avons voulu, malgré cette évidence, demander à la statistique si l'hypothèse formulée était recevable. Madame C. Carcassonne a donc fait subir à ces deux lots le test du χ^2 (voir annexe); celui-ci avait déjà été utilisé dans un contexte similaire ⁶; rappelons que ce test n'est pas une preuve en soi mais permet de dire si l'hypothèse de travail est acceptable ou non: dans notre cas, rien ne s'oppose à ce que ces deux lots fassent partie du même trésor.

¹ SM 103, 1976, p. 45–60.

² CENB V, 3 (1968), p. 55–59.

³ Loc. cit., p. 49.

⁴ Nos. d'inventaire: 1968/1122 (Alexandrie; RIC VI, 26 b); 1968/1130 (Aquilée; RIC VI, 33 b); 1968/1155 (Héraclée; RIC VI, 20 b); 1968/1166–1167 (Serdique; RIC VI, 13 b et 37); 1968/1168–1171 (Thessalonique; RIC VI, 23 a, 21 b, 25 b et 22 a).

⁵ Les taches étaient très visibles sur la planche de notre article, p. 59; on comparera à la planche que nous donnons des monnaies du Cabinet des Médailles (fig. 1 = 1968/1130; fig. 2 = 1968/1166; fig. 3 = 1968/1167; fig. 4 = 1968/1169; fig. 5 = 1968/1171; fig. 6 = 1968/1168, fig. 7 = 1968/1170; fig. 8 = 1968/1155; fig. 9 = 1968/1122; photos Bibl. Nat. Paris).

⁶ G. Aubin et C. Carcassonne, «Morceaux d'un même trésor? Test du χ^2 », BSFN 1977, 7, p. 230–234.